



Commune des Aviron

Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **01 octobre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAUD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – Mme **Julia DUBOURG BEGUE** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme **Colette ANELARD CADERBY** a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme **Roseline LUCAS** a donné mandat à M. René VLODY – M. **Raphaël RIVIERE** a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du budget supplémentaire 2020
o Compte principal

Hôtel de Ville

Le budget supplémentaire – **Compte principal** – pour l'exercice 2020 a été arrêté à la somme de **6 790 465,32 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

	Recettes : + 6 790 465,32	Dépenses : + 6 790 465,32
Fonctionnement	1 104 969,27	1 104 969,27
Investissement	5 685 496,05	5 685 496,05

Ce budget supplémentaire comporte :

1) Les restes à réaliser de l'exercice 2019, soit :

En section d'investissement :

- Dépenses : + 3 892 450,00
- Recettes : + 4 991 984,00

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

2) La prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2019 et les inscriptions nouvelles, soit :

En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **+ 1 104 969,27 €** soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 933 665,27
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	- 89 270,00
Chap. 73 – Impôts et taxes	+ 95 138,00
Chap. 74 – Dotations et participations	+ 169 557,00
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	- 5 389,00
Chap. 77 – Produits exceptionnels	+ 1 268,00

Les dépenses représentent **+ 1 104 969,27 €** soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 884 289,27
Chap. 012 – Charges de personnel	+ 40 000,00
Chap. 014 – Atténuation de produits	+ 42 000,00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (subventions aux associations)	+ 56 470,00
Chap. 66 – Charges financières	+ 6 000,00

Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+ 12 210,00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+ 64 000,00

En section d'investissement :

Pour les recettes : + 693 512,05 € soit :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	+ 559 815,00
Chap. 16 – Emprunts	- 393 313,00
Chap.10 – Dot, fonds divers et réserves	- 161 346,00
Chap. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 596 358,05
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 64 000,00
Chap. 041 – opérations patrimoniales	+ 27 998,00

Pour les dépenses : + 1 793 046,05 € qui se répartissent comme suit :

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	+ 38 485,00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	+ 44 161,57
Chap. 10 – Dot, fonds divers et réserves	+ 14 784,00
Chap. 23 – Immobilisations en cours	+ 24 549,00
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	- 37 080,00
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	+ 27 998,00
Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	+ 1 680 148,48

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur le budget proposé ;
- Se prononcer sur les subventions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

A.S.C.A. (Association Sportive et Culturelle des Aviron) (à l'unanimité)	800,00 €
Association Foot Avironnaise (à l'unanimité)	500,00 €
Association LACS (à l'unanimité) <i>M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote</i>	7 000,00 €
Association Saint Vincent de Paul (à l'unanimité)	1 500,00 €
Avirons Basket Club (à l'unanimité)	1 000,00 €
Avirons Foot Vétérans (à l'unanimité)	500,00 €
Avirons Jeunes (à l'unanimité)	16 000,00 €
Avirons Lutte Olympique Réunion (ALOR) (à l'unanimité)	500,00 €
Bon accueil au Tevelave (à l'unanimité)	1 500,00 €
Club les Amis (à l'unanimité)	500,00 €
COSMA (à l'unanimité)	500,00 €
Et Vie Danse (à l'unanimité)	300,00 €
GDEON (à l'unanimité)	500,00 €
JSCT (Jeunesse Sportive Culturelle du Tevelave) (à l'unanimité)	3 000,00 €
Judo Club (à l'unanimité)	1 500,00 €
O.C.A (Olympique Club des Aviron) (à l'unanimité) <i>Mme Marcella MAZEAU, intéressée, quitte la salle au moment du vote</i>	10 000,00 €
Roulé mon Z'Avirons (à l'unanimité)	5 000,00 €
Run'Altitude (à l'unanimité)	1 000,00 €
Tennis Club Avirons (à l'unanimité)	1 000,00 €
U.S.D.T (Union Sportive du Tevelave) (à l'unanimité)	1 000,00 €
USEP (à l'unanimité)	1 000,00 €

En conséquence, le **budget supplémentaire 2020 – Compte principal** – est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 6 790 465,32	Dépenses : + 6 790 465,32
Fonctionnement	1 104 969,27	1 104 969,27
Investissement	5 685 496,05	5 685 496,05

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,


Le Maire
ERIC FERRERE

